



Jokkale

DOCUMENT DE POSITIONNEMENT

SEPTEMBRE 2016

9 PROPOSITIONS POUR UN RETRAIT EFFECTIF DES ENFANTS DES RUES AU SENEGAL



A la suite de la mesure prise par le Gouvernement sénégalais relatif au retrait des enfants des rues, les organisations de la société civile, bénéficiaires d'un financement de l'Union Européennes se sont concertées pour apporter leur contribution à l'effectivité de cette mesure gouvernementale. Ces OSC proposent que le plan national de retrait des enfants des rues intègre des mesures clés parmi lesquelles :

1. Une implication et une coordination de l'ensemble des acteurs dans le plan de retrait des enfants des rues
2. Une prise en charge spécifique des enfants des rues
3. Un appui technique et financier aux structures et services existants
4. L'application des lois sur la protection de l'enfance en vigueur
5. La redynamisation du système décentralisé de la protection de l'enfance
6. L'harmonisation des méthodes de prise en charge à travers l'utilisation d'outils standardisés
7. La professionnalisation du personnel encadrant les enfants
8. La mise en œuvre d'action pour enrayer les causes réelles du phénomène des enfants des rues et pas uniquement les effets
9. La validation d'un cadre structurel et institutionnel de référence pour la modernisation des daaras

Le terme « enfants des rues » se réfère aux enfants perdus, aux enfants talibés, aux enfants victimes de traite et d'exploitation, aux enfants travailleurs, aux enfants accompagnant les personnes handicapées et aux enfants en rupture familiale. Certains d'entre eux peuvent être porteurs d'handicap et ont des besoins spécifiques.

Acronymes et abréviations

- CDPE** : Comité Départemental de la Protection de l'Enfance
CPA : Centre de Premier Accueil
CVPE : Comité Villageois de la Protection de l'Enfance
CQPE : Comité Quartier de la Protection de l'Enfance
OSC : Organisation de la Société Civile
ONG : Organisation Non Gouvernementale
SNPE : Stratégie Nationale pour la Protection de l'Enfance

LE PLAN DE RETRAIT DES ENFANTS DES RUES : ACTIONS ENTREPRISES

Le 30 juin 2016, le gouvernement du Sénégal a lancé une campagne de retrait des enfants de la rue. Cette mesure s'est manifestée par la mobilisation des forces de l'ordre, la gendarmerie et police, qui ont acheminé des enfants talibés et des enfants des rues vers les centres d'accueil GINDDI, SOS village d'enfants et Yaakaru Gouneyi de l'association Unies Vers'Elle. Au courant du mois de juillet, les autorités ont dénombré un retrait de 300 enfants des rues de **Dakar**. Cette initiative est envisagée à l'ensemble du pays.

A **Saint-Louis**, l'association Maison de la Gare, acteur engagé dans la prise en charge des enfants talibés, a accueilli plusieurs maîtres coraniques dans ses locaux afin d'avoir des éclaircissements sur cette mesure prise par l'Etat.

Le 14 juillet 2016, l'association Maison de la Gare en collaboration avec l'ONG Concept et ses entités affiliées (Action Femme et Enfant, Terres Rouges, Univers de l'enfant) ont rencontré le préfet afin d'échanger sur la mise en œuvre de cette mesure gouvernementale à Saint-Louis. L'importance du travail préalable d'approche avec l'enfant et de médiation avec la famille en vue d'une sortie « définitive » de la rue ont été largement évoqués.

A **Ziguinchor**, Futur au Présent, centre d'accueil et d'hébergement d'enfants de la rue, a constaté que les enfants avaient été déplacés dans des lieux périphériques afin d'éviter la mendicité sur les places publiques.

Une partie des organisations de la société civile (OSC) a été associée par l'Etat à ce plan de retrait des enfants des rues et a mis à disposition des moyens opérationnels. Certaines étaient présentes aux côtés du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance pour le lancement de cette mesure lors de la conférence de presse à l'hôtel NDIAMBOUR le 07 juillet 2016. Une coalition d'acteurs pour la protection de l'enfance, composée d'OSC et de Partenaires Techniques et Financiers (PPDH, UNICEF, PLAN, World Vision, Save the Children, Coalition Nationale des Acteurs en Faveur de l'Enfance (CONAFE), Child Fund...) a été mise en place et a notamment organisé un grand rassemblement citoyen le 6 août 2016 à la place de l'obélisque. Ce groupe se réunit régulièrement pour finaliser un plan d'action sur les court, moyen et long termes visant une collaboration avec l'Etat du Sénégal, en vue d'un plan de retrait effectif des enfants des rues.

Lors d'une rencontre initiée par Jokkale, les OSC bénéficiaires de fonds européens ont exprimé leurs perceptions et leurs attentes face à ce plan de retrait.

“ Le projet Jokkale de la Plateforme des ONG de l'Union Européenne a pour mission d'animer le réseau des bénéficiaires de financement de l'UE au Sénégal. Il regroupe plus de 50 bénéficiaires, engagés dans différents secteurs. Depuis janvier 2016, 8 projets intervenant dans la protection de l'enfance ont été signés. ”

RECOMMANDATIONS SUR LE RETRAIT DES ENFANTS DES RUES

L'objectif de ce document est d'encourager le Gouvernement à créer un document de référence sur le plan de retrait des enfants des rues en associant les OSC du secteur, composé d'un plan d'actions et des mesures clés à déployer sur le moyen terme.

1. Une implication et une coordination de l'ensemble des acteurs dans le plan de retrait des enfants des rues

Le retrait des enfants des rues sera effectif avec l'implication de tous les acteurs directs et indirects : organisation de la société civile (OSC), maîtres coraniques et guides religieux, leaders communautaires, agents de l'Etat, organisations sous-régionales, médias...

Il semble nécessaire de mettre en place au Sénégal une approche **holistique** et **pluri-acteurs** pour renforcer la coordination entre OSC, ONG et services sociaux de l'Etat tout au long du processus de prise en charge de l'Enfant. Les OSC et les ONG sont nombreuses et interviennent selon des approches diverses et à différents niveaux du processus de prise en charge de l'enfant. Une coordination opérationnelle, à chaque étape, permettrait de favoriser une prise en charge répondant aux besoins réels de chaque enfant.

2. Une prise en charge spécifique des enfants des rues

Il est important de privilégier une approche intégrée du retrait des enfants des rue, tenant compte de la situation et du parcours de vie, des facteurs de désinsertion et du projet de sortie de rue. Ce processus demande de considérer l'enfant dans son entièreté : dimension sociale, médicale, psychosociale et éducative.

La réussite du projet de réinsertion dépend en grande partie de la capacité de médiation avec la famille, de la dynamique familiale, de la sécurité de l'environnement familial, de la place de l'enfant au sein du foyer. La réinsertion au sein de la famille ne doit pas être la seule option pour ces enfants qui doivent pouvoir bénéficier d'autres alternatives (centre d'accueil, familles d'accueil).

Chaque profil d'enfant nécessite un encadrement et une prise en charge spécifique. Concernant les *enfants talibés*, souvent *victimes de traite*, c'est un problème sous régional qui nécessite un contrôle des flux migratoires au niveau des frontières, avec l'instauration d'une disposition légale qui obligera tout enfant mineur à présenter une autorisation parentale visée par les autorités, et sur laquelle l'identité de l'adulte accompagnant l'enfant, sera clairement décrite. Cela permettra de décourager fortement les trafiquants d'enfants.

Pour les enfants talibés, résidant au Sénégal et inscrits dans des écoles coraniques, l'Etat doit veiller à accompagner la modernisation des daaras.

Par ailleurs, plusieurs *enfants en situation de handicap* sont encore dans les rues et donc moins susceptibles de commencer l'école. Il apparaît plus que nécessaire de promouvoir l'éducation inclusive à travers une législation qui respecte les droits à l'éducation des enfants handicapés et un système éducatif qui soutient leur éducation de manière adaptée.

“ La situation actuelle des centres ressemble à des espaces de garde et de surveillance plutôt qu’un lieu de travail en faveur de l’enfant. ”

Enfin, pour les *enfants en rupture familiale*, livrés à eux-mêmes, il est impératif d’appuyer les structures de prise en charge en ressources humaines (recrutement d’éducateurs spécialisés, formateurs et animateurs) et de déployer les moyens logistiques pour une meilleure prise en charge et un encadrement de ces enfants.

3. Un appui technique et financier aux structures et services existants

Les centres d’accueil portés par des OSC et ONG sont des maillons indispensables dans ce plan de retrait des enfants des rues et méritent d’être soutenus par l’état dans leur mission.

Il est aussi important de s’appuyer sur les dispositifs déjà développés offrant des **services de proximité**, notamment les dynamiques communautaires avec les **Comités Locaux (ou de quartier) de Protection de l’Enfant (CLPE ou CQPE)** ainsi que les **animateurs communautaires** et les **Badjenou Gokh**. De même, les **Centres de Premier Accueil (CPA)** pourraient être impliqués davantage au plan de retrait des enfants des rues, par une augmentation de la durée de séjour des enfants au-delà de 3 mois. La mise à disposition de moyens d’action pour ces structures et dispositifs, permettrait de répondre plus efficacement aux problématiques vécues par les enfants des rues et d’endiguer le phénomène. Parmi ces moyens existants on peut citer le **renforcement du dispositif des bourses familiales** afin d’appuyer davantage de familles vulnérables et l’**accès à la couverture maladie universelle aux enfants des rues**, pris en charge par les structures sociales.

Les programmes développés par l’Etat doivent se faire dans une démarche d’inclusion des enfants des rues en tenant compte de leurs besoins spécifiques, notamment concernant les programmes d’Education de Base des Jeunes et des Adultes (EBJA) et les programmes d’apprentissage et de formation professionnelle.

4. L’application des lois sur la protection de l’enfance en vigueur

En particulier la lutte contre la maltraitance intrafamiliale et la maltraitance au sein des daaras.

L’application des lois sur la protection des enfants ne doit en aucun cas être soumise à une lecture partielle ou partiale et les **sanctions associées ne doivent pas non plus être assujetties aux règles de « bienséance » ou « parentalité »**. Le non respect des lois sur la protection des enfants, dans certaines situations, continue de faire des victimes dans les daaras et familles.

L’Etat, à travers ses services techniques, doit veiller à la protection et à l’épanouissement des enfants rendus possibles par le **respect et la garantie de leurs droits**. De plus, les services de justice doivent être accessibles aux enfants des rues pour améliorer leur prise en charge judiciaire.

5. La redynamisation du système décentralisé de la protection de l’enfance

Les acteurs œuvrant au profit des enfants des rues sont dans l’attente de la redynamisation des CDPE afin de bénéficier pleinement d’un espace de concertation et d’un cadre fédérateur à un niveau départemental.

Le CDPE doit avoir pour mission de **veiller à l'arrimage entre les plans d'action des différents acteurs et les politiques publiques de protection de l'enfance et de les alerter en cas d'incohérence** ; à ce titre, il doit également assurer le suivi-évaluation de ces plans d'action à l'échelle de la circonscription en question.

En parallèle, il est nécessaire de renforcer les organisations communautaires au sein des CLPE et des CQPE y compris la formation du personnel d'application de la loi (magistrats, policiers, gendarmes etc.).

6. L'harmonisation des méthodes de prise en charge à travers l'utilisation d'outils standardisés

Il est urgent d'harmoniser le système d'alerte national et de veiller à la diffusion et à l'application des standards minimaux de prise en charge des enfants vulnérables et des standards régionaux ouest-africains pour la protection de l'enfance et la réintégration des enfants en situation de vulnérabilité. Il faut également renforcer le réseau d'acteurs issus de la coopération sous régionale pour le contrôle de la mobilité des enfants.

7. La professionnalisation du personnel encadrant les enfants

Il s'agit de professionnaliser le secteur en encourageant le recrutement et la formation continue de travailleurs sociaux diplômés, de psychologues et de soignants dans les centres de prise en charge des enfants de la rue.

Mettre l'accent sur l'approche psychologique est la garantie d'un résultat durable dans la prise en charge des enfants.

8. La mise en œuvre d'action pour enrayer les causes réelles du phénomène des enfants des rues et pas uniquement les effets

La prévention et la sensibilisation des acteurs communautaires et des familles constituent des leviers indispensables pour un changement de comportement. Favoriser le maintien des enfants à l'école et plus globalement lutter contre la pauvreté dans les campagnes permettraient de réduire considérablement la mendicité des enfants des rues.

La problématique des enfants des rues est complexe et la décision de retirer les enfants des rues est une nécessité qui oblige cependant à mettre en place un plan d'actions qui inclut notamment **l'éducation populaire, la sensibilisation des parents et l'appui à la parentalité**, pour agir en prévention de la problématique. Des campagnes de sensibilisation et d'éducation populaire à travers le réseau des radios communautaires, permettraient d'une part, de sensibiliser et informer les parents et les communautés locales ; et d'autre part de supporter les démarches des intervenants pour retrouver les familles des enfants en processus de réintégration dans leur milieu.

Pour ce qui est du maintien des enfants à l'école, l'Etat doit impliquer tous les acteurs et accentuer ses priorités sur de multiples facteurs parmi lesquels au premier plan :

- **Organisation de moments ludiques pour rendre le séjour de l'enfant à l'école agréable.**
- **Accompagnement sanitaire**
- **Existence d'une pièce d'état-civil pour tous les enfants**
- **Favoriser l'accès à une formation technique de qualité**

“ Au Sénégal, les radios communautaires constituent des outils pertinents pour agir en prévention et en sensibilisation et elles représentent des catalyseurs de développement et de lutte contre la pauvreté. ”

Contributions des OSC
bénéficiaires du réseau
Jokkale :

*Association des Juristes
Sénégalaises (AJS)
Concept
CEGID
Empire des Enfants
Futur au Présent
GRAAD
Maison de la Gare
Save the Children
SOS Village d'enfants
Terres Rouges
Village Pilote
World Vision*

Contributions des
membres de la Plateforme
des ONG européennes :

*Secours Islamique France
Medicos del mundo
SightSavers
CPS*

Et des autres partenaires :

*Enda Jeunesse Action
Union des Radios
Communautaires et
Associatives (URAC)*

9. La validation d'un cadre structurel et institutionnel de référence pour la modernisation des daaras

Il s'agit de mettre à jour la proposition de loi sur la modernisation des daaras et faire le plaidoyer pour son adoption et son application.

Il est nécessaire de proposer aux responsables de daaras eux-mêmes des moyens pour mettre fin à la mendicité des enfants et pour intégrer le respect des Droits fondamentaux de l'Enfant dans leurs établissements en leur proposant des alternatives pratiques et un accompagnement spécifique. Le Sénégal doit disposer d'une vraie politique publique et d'un plan d'action opérationnel pour **définir un processus à étapes progressives afin de transformer les daaras traditionnelles en centres d'apprentissage modernes suivants un cadre normatif et protecteur des Droits de l'Enfant**, d'allouer des fonds et du personnel pour accompagner la mise à niveau des établissements et de donner les moyens (accompagnement méthodologique et dispositif financier) aux maîtres coraniques pour s'y conformer. Par conséquent, cela implique d'**actualiser annuellement un référencement et une cartographie exhaustive des écoles coraniques au niveau national**. En parallèle, l'Etat du Sénégal doit rendre obligatoire l'autorisation d'ouverture des établissements et réaliser des inspections périodiques sur l'ensemble du territoire, en attribuant plus de moyens d'actions à l'inspection des daaras dépendant du Ministère de l'Education Nationale.



Jokkale

«La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.»

<http://pfongue.org/-JOKKALE-.html>



CONTACT

PROJET JOKKALE

24, Rue du Front de
terre, Grand Yoff (chez
ACTED)

Dakar - SENEGAL
communication.
jokkale@gmail.com